



République Française

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20220614-23-2022-DE
Date de télétransmission : 19/06/2022
Date de réception préfecture : 19/06/2022

DELIBÉRATION N°23 - 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux-mille-ving-deux, le quatorze juin,

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Etaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS (Maire), Maryse GUILBERT, Didier WROBLEWSKI, Sandrine FILLASTRE, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélie LECKI, Michel RAES, Eric GUEDON, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Laurent CARLIER, Josette DAMBREVILLE, Jean-Jacques BIZERAY, Géraldine PEUCHET, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Daniel BENAGOU, Djiey Di KAMARA.

Absents représentés : Amadou SENE donne pouvoir à Ahmed LAFRIZI
Sylvie DUPOUY donne pouvoir à Géraldine PEUCHET
Eric SZWEC donne pouvoir à Didier WROBLEWSKI
Virginie SARTEUR donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS
Marina CAMAGNA donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE

Absents non représentés : Anthony ARCIERO, Christine SEDE, Nadine RACAULT.

Secrétaire de séance : Nelly GICQUEL

Créations et suppressions d'emplois

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis unanimement favorable du Comité Technique réuni le 03/06/2022,

Le Maire informe l'assemblée :

I. CONSIDERANT la réorganisation des services et la nécessité de créer les postes de :

- Adjoint au Directeur Général des Services
- Directeur d'accueil de loisirs
- Responsable périscolaire (x2)
- Référent d'animation
- Chef d'équipe du pôle bâtiments et travaux des services techniques

Le Maire propose à l'assemblée :

- **La création d'un poste** à compter du 01/07/2022, pour assurer la fonction d'**Adjoint au Directeur Général des Services.**

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades du cadre d'emploi d'Attaché territorial (A) ou à défaut des grades du cadre d'emploi de rédacteur territorial (B) ou tout autre grade immédiatement équivalent relatif aux autres filières de la FPT. En fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur les grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.

- **La création d'un poste** à compter du 01/09/2022, pour assurer la fonction de **Directeur d'accueil de loisirs.**

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades du cadre d'emploi d'Animateur territorial (B) ou à défaut des grades du cadre d'emploi d'Adjoint d'animation territorial (C). En fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur les grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.

- **La création de deux postes** à compter du 01/09/2022, pour assurer la fonction de **Responsable périscolaire.**

Ces emplois sont ouverts aux fonctionnaires relevant des grades du cadre d'emploi d'Adjoint d'animation territorial

(C). En fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur les grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.

- **La création d'un poste** à compter du 01/09/2022, pour assurer la fonction de **réfèrent d'animation**.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades du cadre d'emploi d'Adjoint d'animation territorial (C). En fonction du candidat recruté et de son statut, l'emploi ouvert sur les grades susmentionnés, sans aucune utilité de fait, seront automatiquement supprimés.

- **La création d'un poste** à compter du 01/07/2022, pour assurer la fonction de **Chef d'équipe du pôle bâtiments et travaux des services techniques**.

- Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des grades du cadre d'emploi d'agent de maîtrise (C).

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L. 332-8 et L. 332-14 du Code général de la fonction publique.

--

II. **CONSIDERANT** la réorganisation des services et la nécessité de supprimer les postes de :

- Responsable des Ressources et de la Commande Publique
- animateur (réfèrent) périscolaires (x4)
- Agent technique polyvalent

Le Maire propose à l'assemblée :

- **La suppression du poste** de Responsable des Ressources et de la Commande Publique **sur le grade d'Attaché** (catégorie A), à compter du 01/07/2022
- **La suppression de deux postes** d'animateur (réfèrent) périscolaire **sur le grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe** (catégorie C), à compter du 01/09/2022
- **La suppression de deux postes** d'animateur (réfèrent) périscolaire **sur le grade d'adjoint d'animation** (catégorie C), à compter du 01/09/2022
- **La suppression d'un poste** d'agent technique polyvalent **sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe** (catégorie C), à compter du 01/07/2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la création de ces emplois :

Date de prise d'effet	Cadre(s) d'emploi(s)	CAT	Emploi occupé
01/07/2022	Attaché ou Rédacteur territorial*	A ou B	Adjoint au Directeur Général des Services
01/09/2022	Animateur ou adjoint d'animation territorial*	B ou C	Directeur d'accueil de loisirs
01/09/2022	Adjoint d'animation territorial* (x2)	C	Responsable périscolaire (x2)
01/09/2022	Adjoint d'animation territorial*	C	Réfèrent d'animation
01/07/2022	Agent de maîtrise	C	Chef d'équipe bâtiments et travaux

* ou tout autre grade immédiatement équivalent relatif aux autres filières de la FPT

- **APPROUVE** la suppression de ces emplois :

Date de prise d'effet	Grade
01/07/2022	attaché
01/09/2022	adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (x2)
01/09/2022	adjoint d'animation (x2)
01/07/2022	adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS